

Date de transmission de l'acte: 12/04/2024

Date de reception de l'AR: 12/04/2024

046-214603037-DE\_2024\_1\_1-DE

A G E D I

République française

Commune de GENAILLAC LAZES

LOT

Séance du 28 mars 2024

**Membres en exercice :** 11 Date de la convocation 22 mars 2024  
*le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Marie-Françoise GUITARD*

**Présents :** 7  
**Présents :** Mélanie GARDOU, Marie-Françoise GUITARD, Gilbert HEREIL, Carole DUGOUCHET, Françoise SINDOU, Anne SOLEILHAVOUP, Michel GARDOU

**Votants :** 8

**Pour :** 8  
**Représentés :** Serge LANGLES représenté par Marie-Françoise GUITARD

**Contre :** 0

**Abstentions :** 0  
**Excusés :** Muriel RENOU, David RIVIERE

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Françoise SINDOU

## Objet: Délibération 3 en 1 du compte administratif 2023 - DE\_2024\_1\_1

Le conseil municipal, réuni et présidé par Marie-Françoise GUITARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	152 743,79	0,00	8 127,89	0,00	160 871,68
Opérations exercice	98 284,55	136 348,91	18 512,82	6 258,05	116 797,37	142 606,96
TOTAUX	98 284,55	289 092,70	18 512,82	14 385,94	116 797,37	303 478,64
Résultat de clôture		190 808,15	4 126,88			186 681,27
Restes à réaliser					26 351,00	0,00
Besoin / excédent de financement total						160 330,27
Pour mémoire: Virement à la section d'investissement						69 124,91

Date de transmission de l'acte: 12/04/2024

Date de reception de l'AR: 12/04/2024

046-214603037-DE\_2024\_1\_1-DE

A G E D I

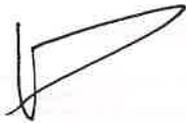
2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Compte 1068 (recette d'investissement)	30 477,88
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	160 330,27
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	4 126,88

Le Maire étant sorti au moment du vote

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Le Maire  
Christophe BENAC

